

<https://sbssa.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article1234>

Présentation de la VAE

- Informations enseignants - Informations utiles -



Date de mise en ligne : mercredi 8 février 2017

Copyright © SBSSA - Tous droits réservés

Le portail de la validation des acquis de l'expérience

Consulter le site	Portail VAE
-------------------	-----------------------------

Si vous avez exercé une activité professionnelle, vous pouvez sous conditions bénéficier de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Votre expérience vous permet d'obtenir une certification pour évoluer professionnellement.

<https://www.service-public.fr/parti...>